



Procès Verbal
du Conseil Municipal
du
2 février 2012

Conseil municipal de Ligneyrac réuni à 18h00 sous la présidence de Bertrand Rivière, Maire

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents sauf :

- Joëlle Nicolas, excusée
- Sabine Fichter, excusée
- Philippe Charpentier, excusé
- Lydia Chancogne-Traléglise, excusée

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 16/12/2011 à l'unanimité des présents et signature du dossier de séance.

1) Etude A.V.A.P. (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

- Rappel du décret n°2011-203 du 19/12/2011 fixant les modalités d'application de la loi sur l'AVAP
- Reprise de l'étude de l'AVAP avec les éléments validés de l'étude de la ZPPAUP
- Instauration d'une commission locale de l'AVAP, composée de :
 - o Monsieur le Préfet de la Corrèze, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles du Limousin ;
 - o quatre personnes qualifiées : Xavier Hochart (du CAUE) et Martine Chavent, au titre du patrimoine culturel ou environnemental ; André Bizac et François Ceyrac, au titre d'intérêts économiques locaux ;
 - o six membres du Conseil Municipal : Bertrand Rivière, Patrick Cheyroux, Albert Richard, Joëlle Nicolas, Sabine Fichter et Florence Maringue ;
- Cabinet d'étude retenu : Gaëlle Duchêne
- Devis accepté pour le complément
- Demande de transfert de subvention pour la ZPPAUP vers l'AVAP et demande de subvention complémentaire pour le surcoût

2) Remise de pénalités sur une taxe d'urbanisme

- Accord pour remise de pénalité de 51 euros.

Séance levée à 19 heures 30.